



Absence société vérifiant le radar

Par **mm45**, le **26/07/2010** à **09:48**

Bonjour,
J'ai reçu un avis de contravention pour excès de vitesse.
Il me semblait que si la société vérifiant le radar était la même que celle qu'il l'avait fabriquée, cela constituait un motif de contestation.
Or, sur mon avis de contravention il y a bien la date à laquelle le radar a été vérifié mais la société ne figure pas. Je ne peux donc pas savoir qui a contrôlé ce radar.
Cela constitue-t-il un motif de contestation ?
Merci d'avance pour votre réponse,

Par **Tisuisse**, le **10/08/2010** à **19:47**

Bonjour,
Vous n'avez pas accès à cette info. En cas de contestation, le juge aura l'info, soez en certain. Pas de vice de forme pour ça.